

LES ATELIERS DU DROIT

JEUDI 6 JUIN 2019

8H30-12H30 / 14H00-17H00

“La mise en place du Comité Social et Economique”

UNE JOURNÉE DE FORMATION POUR ACQUÉRIR TOUS LES FONDAMENTAUX
INDISPENSABLES À LA MAÎTRISE DE LA MISE EN PLACE
DU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE (CSE).

OBJECTIFS :

- Maîtriser les différentes phases de l'organisation des élections professionnelles.
- Mise en pratique de la nouvelle réglementation issue des ordonnances Macron.
- Bonne connaissance des règles juridiques encadrant le vote et les attributions des sièges.
- Calculer la représentativité et l'audience.
- Éviter tout contentieux électoral.
- Négocier et appliquer un protocole d'accord.

MÉTHODOLOGIE :

- Pouvoir identifier les choix à réaliser et les solutions envisageables dans le nouveau contexte légal
- S'appuyer sur des exercices et des cas pratiques
- Echanger sur les retours d'expérience
- Délivrer un support écrit développé

CONTENUS :

- Définir un nouveau calendrier électoral.
- Lancer le processus électoral.
- Négocier le protocole d'accord préélectoral (PAP).
- S'assurer du bon déroulement des élections.
- Gérer la période post-électorale.
- Mettre en place le Comité Social et Economique central.
- Gérer les cas de contentieux électoral.

INTERVENANTS :

- Olivier Baglio, Avocat - Cabinet Axio Avocat
- Denis Alliaume, Avocat - Cabinet Axio Avocat
- Corinne Fargier, Avocat. Cabinet Axio Avocat
- Claire Denis, Avocat - Cabinet Voyant-Denis

PRIX :

- 650, 00 € H.T
incluant les pauses et le déjeuner au restaurant «Petit Henri»

Informations - Réservations* : axio@axio-avocat.fr - Tél. 04 90 14 23 23

*Cabinet référencé DATA DOCK. Formation éligible au budget formation. Module limité à 20 participants : réservations soumises à disponibilités.

